



Liste des délibérations soumises au conseil municipal du 13 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre le treize mai à dix-huit heures , en application de l' article L.2127-7 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle d'honneur de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raphaël LESUEUR Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe PAUMIER, Monsieur Cyril COUTURIER, Madame Dominique HAMEL HIS adjoints, Madame Hélène SIMON, Madame Magali Pillet, Madame Annie POYER, Monsieur Jean-Jacques BARAY, Monsieur Dominique DAUBENFELD , Monsieur Gilles MAGUET.

Monsieur Philippe Malandain avait donné procuration à Monsieur Jean-Jacques Baray.

Madame Béatrice Debeer avait donné procuration à Madame Magali Pillet..

Absent : Monsieur Alain Marette ..

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Pierre Brouckaert a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales).

Date de convocation : 03 mai 2024

Date d'affichage : 03 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :12 – Procurations : 2 - Votants : 14

N° 2024/014 – Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle - Pour : unanimité

N° 2024/015 – Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole – convention de délégation de gestion des espaces verts accessoires de voirie – autorisation – signature - Pour : Unanimité

N° 2024-016 – URBANISME – Instruction des autorisations du droit des sols – service commun – création – instruction des autorisations du droit des sols d'urbanisme – convention – autorisation – signature - Pour : Unanimité

N° 2024-017 - Police de la publicité – Renonciation au transfert des pouvoirs de police de publicité au président de la communauté urbaine - Pour : Unanimité

N° 2024-018 – Remplacement de l'aire de jeux pour enfants – demande de subvention - Pour : Unanimité

Raphaël LESUEUR
Maire